

# Analyse du questionnaire 1999 :

## *approche préliminaire à la rédaction d'un guide*

**L**e questionnaire (toujours accessible sur le site de l'ADDNB<sup>1</sup>) porte essentiellement sur des questions pratiques, ainsi que sur le traitement documentaire. Comment les documents multimédias sont-ils équipés (antivol, renforcement, boîtier, etc.) ? Y a-t-il un espace dédié aux multimédias ? Quel est le mode de prêt adopté si prêt il y a ? Comment les collections sont-elles identifiées ? Quels sont les problèmes de catalogage en fonction des logiciels documentaires utilisés ? Comment peut-on récupérer des notices ? Comment aborder le cas particulier des multisupports ? Le but de ce questionnaire est de rédiger un guide de conseils pratiques pour les bibliothèques qui s'équipent en ce domaine.

80 bibliothèques ont répondu à ce questionnaire.

– 150 envois avaient été faits par la poste (à partir du fichier ADDNB : adhérents ou personnes ayant contacté l'ADDNB au moins une fois).

– Un message avait été envoyé par l'intermédiaire de biblio. fr et le formulaire était disponible sur le site de l'ADDNB.

– 59 réponses ont été faites sur les questionnaires papier envoyés.

– 21 réponses ont été faites par Internet<sup>2</sup>.

Les bibliothèques se montrent, de manière générale, intéressées par le guide qui résultera de ce questionnaire : notamment celles qui ont des projets en cours, mais aussi celles qui cherchent à améliorer leur fonctionnement ou les services offerts aux lecteurs.

### **Bibliothèques concernées**

– Bibliothèques – bibliothèques municipales : 63 (la plupart sont des bibliothèques de province ou de la banlieue parisienne).

– Bibliothèques départementales de prêt : 9.

– Bibliothèques universitaires : 2.

– Bibliothèques de CRDP : 2.

– Bibliothèque d'hôpital : 1.

– Bibliothèque de conservatoire national de Région : 1.

– Bibliothèque d'IUFM : 1.

– Bibliothèque de l'Institut français de Madrid.

L'idée générale qui ressort de l'analyse du questionnaire est que les bibliothèques adoptent peu ou prou les mêmes solutions pratiques, mais beaucoup de questions d'ordre juridique et technique se posent encore. De nombreux projets sont en cours (quelques-uns de créations de logithèques, beaucoup de réinformatisation en prenant en compte les problématiques actuelles sur les réseaux et Internet).

De plus en plus de bibliothèques proposent un fonds de cédéroms, en consultation sur place et/ou en prêt, y compris dans les petites et moyennes villes, voire dans les petites communes, soit par l'intermédiaire des

bibliothèques départementales de prêt, soit en se dotant elles-mêmes d'une petite médiathèque. Parmi les bibliothèques qui ont répondu à l'enquête, 28 proposent l'installation des cédéroms à la demande, ce qui est sans doute l'accès le plus démocratique aux documents numériques, mais qui n'est pas sans poser des problèmes d'organisation.

La moitié des bibliothèques qui ont répondu prêtent des cédéroms, et celles qui prêtent se partagent de manière équivalente entre le prêt direct et le prêt indirect, chacun des systèmes ayant ses avantages et ses inconvénients. Les supports concernés sont dans la majorité des cas des cédéroms : il n'y a encore que très peu de DVD-Rom en bibliothèque, et seule une bonne analyse de l'équipement des foyers en lecteurs de DVD-Rom dans une ville peut orienter dès maintenant les achats vers cette nouvelle technologie. Le cas des disquettes concerne essentiellement les ensembles éditoriaux de type revue + disquette, d'ailleurs de plus en plus remplacées par des cédéroms.

Pour ce qui est de la répartition des documents au sein de la bibliothèque, il y a là encore partage équitable entre celles qui proposent un espace séparé, de type logithèque, et celles qui répartissent ces documents au sein de l'ensemble des collections. Il est intéressant d'observer à cet égard une certaine « sacralisation » des documents multimédias – à moins que ce ne soit un purgatoire.

À titre de comparaison et parce que le support est identique (disque optique de 12 cm), quelques questions portaient sur l'équipement des disques compacts : 15 bibliothèques n'adoptent

pas le même traitement pour les cédéroms que pour les disques compacts. La raison en est une distinction dans le mode de prêt : prêt direct pour les disques compacts et prêt indirect pour les cédéroms, qui, dans ce cas précis, sont plutôt regroupés dans un espace bien distinct. Il serait intéressant d'approfondir les raisons de ces choix : quelles en sont les implications en termes d'aménagement de la bibliothèque, quelle conception se fait-on des collections (dissémination ou non des cédéroms parmi les autres supports, mais le fait-on pour les documents sonores ?), comment les signale-t-on ?

Les cédéroms ont une présentation éditoriale bien plus hétéroclite que celle des disques compacts, d'où l'importance de l'équipement choisi (conservation ou non des boîtes d'origine, forme des fantômes dans le cas du prêt indirect, autant d'éléments qui

peuvent être des repères visuels familiers pour les lecteurs) et de l'organisation de l'espace, reflet de la politique documentaire adoptée.

Concernant le bon usage des documents multimédias, peu de bibliothèques font des recommandations aux lecteurs sur les droits de reproduction ou sur la manipulation des supports, voire sur les risques d'épilepsie (mention obligatoire pour les éditeurs sur les boîtiers des jeux. Or, les boîtiers d'origine sont parfois remplacés par des boîtiers standards). Quelques bibliothèques ont cependant fourni une bonne synthèse de tous les conseils possibles.

Les questions de traitement intellectuel butent souvent sur les mêmes problèmes : grilles de catalogage insuffisantes, notamment pour la configuration requise et la description technique ; peu de bibliothèques recourent aux

échanges de notices ou à l'achat de celles-ci ; 5 bibliothèques utilisent les services d'Électre, 4 ceux de la Bibliothèque nationale de France. Ce résultat semble assez logique étant donné les insuffisances encore récentes de l'une et de l'autre sources : données souvent erronées chez Électre ; complexité du système initialement proposé par la BnF, avec deux sources (Opale et Opaline) accessibles par deux abonnements différents ; mise en place tardive, par rapport aux premiers équipements des bibliothèques municipales, d'un catalogage systématique<sup>3</sup> dû au retard de la norme Z 44-082.

À cet égard, le guide fera le point sur les changements intervenus depuis les années 1994-1998. Pour les documents multisupports, c'est le pragmatisme qui l'emporte... et souvent le bon sens, jugeant de l'importance de tel ou tel élément pour classer le document. Une des solutions envisagées, qui est intéressante, est de faire deux notices, une pour l'élément papier et une pour le document électronique, les deux étant reliées à la même cote.

Par ailleurs, il est à noter que les catalogues de fournisseurs proposent de plus en plus de boîtiers mixtes permettant l'intégration de plusieurs supports, signe des temps et de l'évolution éditoriale. Cela répond aussi à un besoin croissant des bibliothèques.

L'analyse de ce questionnaire, associée à un travail de précision auprès de certaines bibliothèques, sera suivie dans les mois à venir par la mise en place d'un guide en ligne (aussi distribué sous forme papier aux adhérents de l'ADDNB qui ne disposent pas d'Internet), ouvert aux suggestions et actualisations des uns et des autres en fonction des expériences menées dans les bibliothèques et centres de documentation.

Les grandes rubriques en seront :

- Équipement (fournisseurs, avantages et inconvénients des options retenues, trucs et astuces).
- Modes de prêt.
- Modes de consultation sur place.
- Consultation sur place (ré-

seau, monoposte, installation à la demande).

- Choix documentaires (place des cédéroms dans la bibliothèque).

- Choix de titres (les « indispensables » pour une première série d'acquisition, mise en commun de ressources critiques de sources diverses).

- Comment acheter et où acheter (la problématique varie en fonction des régions françaises et de la taille des communes où se trouvent les bibliothèques).

- Catalogage des documents (conseils pratiques, sources extérieures).

- Offres de services et animations possibles, etc.

Toutes les contributions complémentaires seront les bienvenues.

1. <http://www.addnb.org>

2. Il ne faut pas oublier que de nombreuses bibliothèques ne disposent pas encore d'Internet, y compris sur les postes professionnels.

3. Désormais effectif et suivant de près le dépôt légal effectué par les éditeurs. Cf. le catalogue Opaline, accessible par Telnet sur le site de la BnF.

*Si vous n'avez pas acquitté vos droits d'inscription ou de réinscription pour l'an 2000, ce bulletin est le dernier numéro que vous recevrez.  
N'oubliez pas de régler votre cotisation ou votre abonnement.*